

Affaire pendante en justice

Par panatinaikos, le 16/12/2019 à 07:35

Bonjour!

Un assuré a occasionné un sinistre fortuit (seul). Après réclamations auprès de son assurance, ils lui ont envoyé un enquêteur Alfa prétextant que le sinistre est douteux (suspicieux). Il a actionné la justice, l'affaire est pendante actuellement. L'assuré peut-il refuser l'enquête d'Alfa ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par Tisuisse, le 16/12/2019 à 07:42

Bonjour,

Si l'assuré refuse c'est qu'il a quelque chose à se repprocher, c'est que sa déclaration de sinistre n'est pas très claire, pas très convainquante. A sa place, je ne refuserai cette "inspecteur-sinistre".

Par chaber, le 16/12/2019 à 07:46

bonjour
Qui a actionné la justice, vous ou l'assureur?
Si l'assureur a un doute sur la véracité de la déclaration de son assuré il a tout à fait le droit de procéder à une enquête. Un refus de l'assuré ne peut que confirmer les souspçons